



Observatoire de la Corruption

Revue de presse hebdomadaire

DU 1ER AU 07 MAI 2010

N° 106

Dans ce numéro :

MAROC	2 - 8
INTERNATIONAL	9
A SAVOIR	10

Cette revue de presse est préparée par l'Observatoire de la Corruption

11 mai 2010 : Transparency Maroc organise une table ronde sur la gouvernance et la transparence du secteur du médicament au Maroc

Transparency Maroc (TM) organise, le mardi 11 mai 2010 à Casablanca, une table ronde sur le thème de la gouvernance et la transparence du secteur du médicament au Maroc. L'annonce de cette activité a été relayée par la presse de cette semaine. Par ailleurs, TM organise le mercredi 12 mai 2010 à Rabat, une formation au profit de 15 étudiants et chercheurs sur les techniques d'audit des sites web et les outils de travail collaboratif sur internet. Cette formation s'inscrit dans le cadre du projet d'accès à l'information administré par l'association.

04/05/2010

LE SOIR

LesEchos

Prix des médicaments: Transparency Maroc rouvre le dossier

Le débat continue sur le rapport parlementaire relatif au prix du médicament. Transparency Maroc (TM) rouvrira ce dossier qui a suscité beaucoup de polémiques récemment, aussi bien au Parlement que chez les professionnels et les citoyens. L'ONG organise, à cet effet, une table ronde sur le thème de la gouvernance et la transparence du secteur du médicament au Maroc, le mardi 11 mai à Casablanca. Les principales parties concernées par le dossier seront présentes ou représentées lors de cet événement. Les participants à cette table ronde auront à discuter des

conclusions et recommandations du rapport de la mission d'information parlementaire sous l'angle des exigences de transparence et de bonne gouvernance. Ils débattront aussi des rôles et responsabilités des principaux acteurs et chercheront surtout à définir quelle politique cibler pour édifier un système de régulation efficace, transparent et juste. Selon Transparency Maroc, le rapport de la mission parlementaire, rendu public en novembre 2009, a révélé des constats et suscité un vrai débat quant à ses conclusions.

LesEchos

Reporter

Transparency Maroc traque le gouvernement sur la toile

Transparency Maroc lance une grande opération d'audit des sites gouvernementaux et des organismes publics sur Internet. L'objectif de cette opération est d'évaluer le degré d'accès à l'information disponible en ligne pour les entreprises et les citoyens. Dans le cadre de la réalisation de cette étude, Transparency Maroc organise le 12 mai une formation au profit de

15 étudiants et chercheurs sur les techniques d'audit des sites web et les outils de travail collaboratif sur internet. Pour l'association, l'accès à l'information constitue un droit fondamental et un moyen efficace d'amélioration de la transparence, de prévention de la corruption et de consolidation du système national d'intégrité.

01-02/05/2010

Challenge

المغرب
مغرب اليوم

Justice: vers le procès de la CNSS

Le rapport de la commission parlementaire issu de la Chambre des conseillers a été publié au Bulletin Officiel du 11 septembre 2002. Pourtant, la véritable instruction judiciaire ne pourra commencer que dans quelques jours. Que s'est-il passé ? Le dossier avait été transmis à la Cour spéciale de justice et celle-ci avait effectivement ouvert une instruction contre « toute personne impliquée ». Cette juridiction d'exception ayant été supprimée, c'est la Cour d'appel de Casablanca qui a hérité du dossier. Le procureur général a ouvert le dossier,

en reprenant les conclusions du rapport et donc en citant nominativement ceux que ce rapport désigne comme responsables des manquements ayant occasionné la perte de sommes monumentales. Saisi, le juge d'instruction a exigé que la Chambre des conseillers lui délivre les documents ayant servi à l'élaboration du rapport. Dans ce dossier il n'y a pas eu d'enquête préliminaire de la police judiciaire. Une instruction équitable ne pouvait être menée sans les documents pouvant étayer les conclusions du rapport de la commission d'enquête.

AL BAYANE

المغرب
الصباح

Procès du marché de gros: inculpés absents

La première audience du procès de l'affaire du marché de gros de Casablanca a été reportée au jeudi 20 mai. La Cour a décidé ce report pour permettre aux accusés de préparer leur défense. La majorité de ces derniers qui avaient été laissés en liberté provisoire étaient absents, ce qui n'a pas été apprécié par la Cour. Si certains d'entre eux récidivent lors de la prochaine audience, le Parquet pourrait intervenir pour décerner un mandat d'amener, indiquent des sources proches du dossier.

Sur la liste des accusés, figurent entre autres, des membres du conseil de la ville de Casablanca, des mandataires, d'anciens régisseurs du marché et des employés à l'administration du Marché, Ils sont poursuivis notamment pour détournement de deniers publics, falsification des états de base, trafic d'influence, corruption et abus de confiance. Dès que le fond du dossier sera abordé, l'affaire pourrait connaître de nouveaux rebondissements.

الجزيرة

Arrestation d'un ancien président du conseil municipal de Taounate

Un ancien président du conseil municipal de la commune de Tissa dans la province de Taounate, a été présenté au procureur du Roi près le tribunal de première instance de Taounate, jeudi 29 avril. Mohamed El Jabri, membre du parti du progrès et du socialisme, est accusé d'escroquerie, de falsification, d'abus de pouvoir et d'aide à l'émigration. Cette interpellation intervient

après que plusieurs plaintes aient été déposées contre lui par des personnes qui affirment lui avoir versé de l'argent contre des promesses d'embauche ou d'interventions dans différentes affaires. Le prévenu a nié catégoriquement toutes les accusations portées contre lui et affirmé lors de l'enquête de la gendarmerie qu'il s'agit d'un règlement de compte.

النهار المغربية

Le juge d'instruction rejette les demandes de liberté provisoire pour les inculpés dans l'affaire des notaires

Le juge d'instruction près la cour d'Appel de Salé, Mohamed El Kohen, a auditionné plusieurs agents de la conservation foncière et des ingénieurs dans le cadre de l'instruction de l'affaire de détournements d'immeubles de l'Etat. D'autres personnes victimes d'escroquerie de la part des inculpés poursuivis dans cette affaire, ont également été entendues. Selon

des sources proches du dossier, le juge d'instruction a rejeté toutes les demandes de mise en liberté provisoire présentées par les accusés. Les mêmes sources ont affirmé que d'autres témoins seront auditionnés dans les semaines à venir et qu'il est probable que des accusations soient portées contre d'importantes personnalités.

01-02/05/2010

الصباح Fin de l'enquête sur un juge accusé de corruption dans une affaire d'émigration clandestine

Selon les sources du journal « Assabah », l'enquête préliminaire concernant un juge dont le nom a été cité par l'un des accusés dans une affaire d'émigration clandestine vient de s'achever et le procès va débiter. Des sources proches du dossier

ont indiqué que le juge en question a nié toutes les accusations selon lesquelles il aurait touché de l'argent pour libérer 55 candidats à l'émigration clandestine qui avaient été interpellés par la police espagnole.

03/05/2010



Patrimoine : le délai pour la déclaration expire le 14 mai

Le 14 mai, les fonctionnaires, les hauts commis de l'Etat et les élus concernés par la loi sur la déclaration de patrimoine, doivent déposer leur copie. Ce délai a, en effet, été fixé pour tous les assujettis pour déposer leur

déclaration, document qui comporte un relevé de leurs actifs meubles et immeubles, de leurs dettes ainsi que le patrimoine de leurs enfants mineurs et les biens (meubles et immeubles) gérés pour le compte d'autrui.

المنطقه Affaire « Triha »: le procès reprend le 5 mai

La chambre criminelle de la Cour d'appel de Casablanca poursuivra, mercredi 5 mai, l'examen du dossier du baron de la drogue « Triha » poursuivi pour corruption et trafic national et international de drogue. Lors de cette troisième audience, l'administration des douanes se présentera en qualité de partie civile. Ce procès, qui a été

transmis par le juge d'instruction au procureur général depuis plus de deux mois, pourrait révéler des faits nouveaux sur les liens de l'accusé principal avec des responsables de la Sûreté nationale, de la gendarmerie et de la douane ainsi que des fonctionnaires des administrations publiques notamment dans la région du Nord.

04/05/2010



Liberté de la presse : le syndicat national de la presse marocaine présente son rapport annuel

Le Syndicat national de la presse marocaine (SNPM) a présenté son rapport annuel sur la liberté de la presse, dimanche 2 mai à Rabat, lors d'une conférence de presse à la veille de la Journée internationale de la liberté de la presse. Dans ce document de 28 pages, le SNPM a affirmé que la presse marocaine a réussi à «étendre sa marge de liberté en ce sens qu'elle aborde progressivement des sujets considérés dans le passé comme inabordables». Le

syndicat a appelé à une politique publique favorisant la mise en place des fondements de la bonne gouvernance de la presse et des médias, à travers des initiatives de démocratisation de la gestion des médias publics et de développement de leurs moyens dans l'intérêt général. Parmi les facteurs influant négativement sur l'action des journalistes de la presse écrite, le SNPM cite notamment «l'absence d'une protection juridique» dans l'exercice de leurs fonctions.

DIVERS

04/05/2010

LE MATIN

Les soulaliyates demandent aux autorités locales de leur accorder le droit d'accès aux terres collectives

Vendredi 30 avril, l'Association démocratique des Femmes du Maroc a organisé une conférence à Rabat, sur le droit d'accès des femmes soulaliyates aux terres collectives, en présence de responsables, de représentants des médias et de militants associatifs. Profitant du soutien de l'ONG, elles étaient une centaine de femmes jeunes et âgées à avoir fait le déplacement pour faire entendre leur voix. «Ces femmes demandent que les autorités locales leur accordent le droit d'accéder à

ces terrains collectifs qui jusqu'aujourd'hui ont été exploités uniquement par les hommes selon la tradition», souligne Rabiaa Naciri, membre de l'ADFM. Placés sous l'autorité du ministère de l'intérieur, ces terrains ont été cédés à plusieurs investisseurs marocains notamment le groupe immobilier Addoha et Al Omrane. Quant aux paysans, ils ont reçu des indemnités sous forme de lots de terrains et de sommes d'argent. Selon l'ADFM, les femmes ont été encore exclues de cette opération.

Enquête sur des irrégularités qui auraient marqué la célébration de la journée de la terre à Rabat

Le wali de la région de Rabat - Salé - Zemmour - Zaër a demandé l'envoi d'une commission de la Wilaya, au conseil municipal de la ville de Rabat, pour enquêter auprès d'un conseiller communal de la commune de Yacoub Al Mansour. Ce dernier, lors de la session

ordinaire du conseil communal de la ville tenue à la fin du mois d'avril, a accusé plusieurs fonctionnaires de la commune et des associations de la société civile de détournements de fonds publics lors de la célébration de la journée de la terre.

Arrestation de deux personnes accusées d'escroquerie et de vente d'un terrain de l'Etat à Benslimane

Dimanche 1^{er} mai, la gendarmerie royale de Bouznika a déféré au procureur du tribunal de première instance de Benslimane, deux personnes impliquées dans une affaire d'escroquerie liée à la vente d'un ter-

rain de l'Etat. Les deux accusés détenus à la prison civile de Benslimane, devaient comparaître devant le tribunal le 3 mai. C'est la deuxième affaire du genre que connaît cette ville en moins de deux mois.

05/05/2010

Un an de prison pour le patron de GSI Maroc

La sentence est tombée le 19 Avril dernier : le patron de GSI Maroc, Khalid Ibrahim a été condamné à un an de prison ferme. La Cour a retenu contre lui deux délits, l'escroquerie et l'usage de faux. L'affaire GSI Maroc s'est déclenchée à la suite de l'annulation de son introduction en Bourse. Ibrahim a été accusé d'avoir fourni de faux rapports sur la situation comptable de la

société. La société a été mêlée à une autre affaire judiciaire après que deux plaintes aient été déposées auprès du procureur du Roi près le tribunal de première instance de Casablanca contre Ibrahim. Les plaintes touchent à deux cessions d'actions de GSI Maroc conclues entre Ibrahim et deux hommes d'affaires.

DIVERS

05/05/2010

LE SOIR Conférence africaine à Tanger sur la lutte contre la corruption

Des responsables administratifs et des médiateurs de plusieurs pays africains se donnent rendez-vous, lundi 10 mai à Tanger, pour débattre des moyens de « promouvoir la bonne gouvernance au sein des ombudsmans et des agences de lutte contre la corruption dans les institutions publiques en Afrique ». Cette manifestation de trois jours, organisée par le Centre Africain de Formation et de Recherche Administratives pour le Développement (CAFRAD), vise notamment à effectuer une analyse

critique des niveaux actuels de corruption rencontrés par les pays africains, trouver des mécanismes et des stratégies pour mieux affronter les défis de la corruption et examiner les pratiques, stratégies et tendances actuelles en matière de lutte contre la corruption et la mauvaise gestion en Afrique. Il s'agit également d'échanger les expériences en matière de lutte contre la corruption et de chercher des mécanismes communs de prévention pour redresser la situation en Afrique, selon un communiqué du CAFRAD.

LE SOIR Droit à l'information: Création d'une commission arabe

Une commission des professionnels de la presse arabe chargée de défendre le droit à l'information a été créée lundi 3 mai à Casablanca. L'annonce de la création de cette structure consultative relevant du réseau arabe pour le droit d'accès à l'information a été faite en clôture des travaux d'un séminaire de deux jours sur « le droit d'accès à l'information pour la liberté des médias dans le

monde arabe », organisé par le Centre pour la liberté des médias dans le monde arabe (CMF-MENA). Les participants à ce séminaire ont notamment plaidé pour le droit élémentaire du journaliste à ne pas révéler sa source, appelant les administrations et les institutions publiques à faciliter la tâche des journalistes et à communiquer en toute transparence.

**Report d'audience pour les hackers du ministère de l'énergie**

La comparution des quatre hackers présumés dans l'affaire d'intrusion frauduleuse dans le site web du ministère de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement a eu lieu lundi 3 mai devant le Tribunal de première instance de Rabat. A la suite d'une requête de la défense, et pour pouvoir étudier plus longuement le dossier en question, l'audience a été reportée à une date ultérieure. Parmi les suspects interpellés la semaine dernière figurent un employé, un ingénieur d'Etat, un

technicien et le directeur général d'une société spécialisée, entre autres, dans l'ingénierie informatique. Cette entreprise avait précédemment travaillé avec le ministère dans le cadre de travaux de maintenance informatique. Selon une dépêche de la MAP, les hackers sont poursuivis pour accès frauduleux et modification du système de traitement informatisé des données, destruction de données, blocage du système de traitement, outrage à la police judiciaire et fausse déclaration.

**Les dossiers de blanchiment d'argent au Maroc évalués par un comité international**

A la demande du Groupe d'action financière du Moyen-orient et de l'Afrique du Nord (GAFIMOAN), le Maroc a présenté un dossier complet sur les affaires de blanchiment d'argent soumises à la justice, avec des informations détaillées sur les principaux accusés ainsi que les

mesures prises par le Royaume pour lutter contre ce fléau. Cette initiative du GAFIMOAN entre dans le cadre de l'évaluation trisannuelle des efforts fournis par les différents pays dans la lutte contre le blanchiment d'argent, et du suivi des réformes entreprises en la matière.

DIVERS

05/05/2010

المغربية

Examen de l'affaire de détournement de 700 millions centimes du budget du conseil de la ville de Casablanca

Le tribunal de première instance de Casablanca examinera, jeudi 6 mai, le dossier de détournement de 700 millions de centimes de l'agence des recettes relevant du conseil de la ville de Casablanca. Selon des sources proches du dossier, l'agence des recettes se

constituera partie civile contre le seul accusé dans cette affaire, après l'acquittement de trois autres agents accusés de complicité. En effet, le rapport d'expertise a prouvé l'implication d'un seul accusé dans les falsifications de signatures et le détournement de fonds publics.

الصباح

Des agents immobiliers accusés de falsification de documents officiels à Ouarzazate

La Cour d'appel de Ouarzazate examinera prochainement une affaire de falsification de documents officiels relatifs à la vente d'un terrain par des agents immobiliers. Cette affaire a été déclenchée par la plainte contre X, déposée au parquet

par quatre citoyens. Ces derniers auraient appris l'existence d'un document attribuant la propriété d'un terrain à un tiers sur la base de témoignages portant leurs noms, témoignages dont ils ignoraient l'existence.

06/05/2010

LE MATIN - المساء
LE SOIR - التجديد
أخبار اليوم

Le contrôle parlementaire pour la bonne gouvernance

Les participants à une journée d'étude organisée, mardi 4 avril à Rabat, sur « le rapport de la Cour des comptes et le rôle parlementaire requis », ont mis l'accent sur la nécessité de mettre en œuvre les mécanismes de contrôle dévolus au Parlement pour la consécration de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption. Lors de cette rencontre, initiée par « l'association des parlementaires marocains contre la corruption », le président de l'Instance centrale de lutte contre la corruption, M. Abdeslam Abouddrar, a souligné que le parlement est appelé à renforcer son rôle législatif et de contrôle pour assurer une adhésion effective des

représentants de la nation à la lutte contre la corruption, mettant l'accent sur la nécessité d'accorder une importance particulière à l'harmonisation des législations nationales aux dispositions de la Convention onusienne de lutte contre la corruption. Pour sa part, le secrétaire général de Transparency Maroc, M. Rachid Filali Meknassi, a insisté sur le rôle des commissions d'enquête dans la consolidation de la relation entre le parlement et la Cour des comptes, soulignant la nécessité de développer le rendement de cette instance et de mettre à sa disposition des ressources humaines suffisantes pour qu'elle mène à bien sa mission.

الصباح

La secrétaire d'un ancien Wali impliquée dans un réseau de falsification à Settat

La police judiciaire de Berrechid a poursuivi ses investigations sur une affaire de falsification de documents administratifs dans des procédures de délivrance de passeports à la préfecture de Settat. L'enquête a permis de démanteler un réseau spécialisé dirigé par une fonctionnaire ayant occupé le poste

de secrétaire d'un ancien wali de la région de Chaouia - Ouardigha, qui est toujours recherchée par la police. L'un de ses complices a été arrêté mercredi 5 mai et a été placé en garde à vue. Selon des sources du journal « Assabah », plusieurs personnalités pourraient être impliquées dans cette affaire.

06/05/2010



Affaire MGPAPM: Le juge d'instruction poursuit l'audition des 22 accusés

Le juge d'instruction près l'annexe de la Cour d'Appel à Salé a procédé jeudi à un interrogatoire sur le fond des personnes poursuivies dans le dossier de la Mutuelle générale du personnel des administrations publiques du Maroc (MGPAPM). Le juge d'instruction a auditionné deux personnes parmi les 22 poursuivies dans cette affaire, dont 14 sont en détention provisoire à la prison de Salé, alors que 8 autres sont

placées sous contrôle judiciaire, apprend-on de source judiciaire. Ces personnes, dont des hommes d'affaires, des chefs d'entreprises, des fonctionnaires, un médecin, une journaliste, une notaire, une déléguée, un ingénieur et un enseignant, sont poursuivies, pour «détournement de deniers publics, falsification, corruption, abus de confiance, abus de pouvoir et blanchiment d'argent».



La Banque mondiale débloque 100 millions de dollars pour le Maroc

La Banque mondiale a approuvé un prêt de 100 millions de dollars américains pour soutenir les efforts du gouvernement marocain destinés à renforcer l'efficacité de la gestion de la ressource publique. Il s'agit du deuxième d'une série de prêt

destinés à soutenir l'exécution du programme d'appui à la réforme de l'administration publique du gouvernement, dans le but d'améliorer l'efficacité, la transparence et la responsabilité de l'administration publique.



Le Centre Marocain des Droits de l'Homme demande au Premier ministre d'ouvrir une enquête sur le rapport de la Cour des comptes

Le Centre Marocain des Droits de l'Homme (CMDH) a publié un communiqué dans lequel il demande au Premier ministre, Abbas El Fassi, d'ouvrir une enquête sur les dysfonctionnements financiers révélés par le rapport de la Cour des comptes et de poursuivre toutes les personnes impliquées dans les

détournements de fonds publics. Le CMDH demande également l'activation des conclusions de ce rapport, la garantie d'un procès équitable pour les personnes impliquées et la non discrimination entre ces personnes quelle que soit leur position sociale.



Le tribunal militaire examine l'affaire du colonel accusé de détournement à l'entraide nationale de Laâyoune

Vendredi 7 mai, le tribunal militaire de Rabat a examiné le dossier du colonel accusé de détournements à l'entraide nationale de Laâyoune. Le procès s'est déroulé dans «des circonstances spéciales», puisqu'il concerne également plusieurs walis et gouverneurs qui se sont succédé dans cette ville et dont les noms auraient été cités pendant l'enquête. Selon

des sources judiciaires, le colonel, qui exerçait à la délégation de l'entraide nationale depuis 1999, aurait nié toutes les accusations qui lui ont été adressées, affirmant qu'il n'avait aucune responsabilité dans la gestion des dépenses de l'entraide nationale, qui relèvent du ministère de l'intérieur conformément au décret d'organisation de cet établissement public.

04/05/2010

info
TUNISIE**Renforcer la lutte contre le blanchiment d'argent pour assurer la sécurité du secteur financier**

Forte de ses performances en matière de conformité aux normes internationales dans le domaine de lutte contre le blanchiment d'argent, la Tunisie jouit de la confiance de la communauté internationale, bénéficiant d'une place de choix au sein du Groupe d'action financière du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord

(GAFIMOAN). Une confiance qui se manifeste notamment, à travers les bonnes notes attribuées par les observateurs internationaux qui considèrent que la Tunisie est parvenu à mettre en place des principes clairs en matière de transparence et de bonne gouvernance au diapason des pays les plus avancés.

AFP

Italie: démission du ministre du développement économique cité dans une affaire de corruption

Le ministre italien du Développement économique, Claudio Scajola, cité dans un scandale de corruption pour l'achat d'un appartement à Rome, a annoncé mardi sa démission, tout en se déclarant « étranger à cette affaire ». Dans le cadre d'une enquête sur des attributions de marchés publics, les juges ont découvert qu'un architecte, Angelo Zampolini, avait versé 900.000

euros en espèces dans une banque romaine en échange de 80 chèques à l'ordre de l'ex-proprétaire de l'appartement acquis par M. Scajola. Cet argent aurait été mis à disposition du ministre par l'entrepreneur romain Diego Anemone, impliqué dans plusieurs affaires de corruption portant sur l'attribution de marchés publics, et Zampolini aurait servi d'intermédiaire.

la-Croix.com

La corruption ne faiblit pas aux yeux des Européens

Une étude évaluant la perception de la corruption dans l'Union européenne (UE) entre 2004 et 2009 révèle de fortes disparités entre les pays du nord au sud. «A la veille de la Journée de l'Europe, le 9 mai 2010, il est bon de rappeler que la corruption reste un défi pour les Vingt-Sept », a souligné Daniel Lebègue, président de Transparency International France, lors d'un débat organisé mardi 4 mai par l'Association des journalistes européens. Le bilan est en effet peu flatteur. Cinq ans après

l'élargissement de l'Union à dix nouveaux États, Pierre Verluise, chercheur à l'Institut de relations internationales et stratégiques (Iris), a suivi l'évolution de l'indice de Transparency International sur la perception de la corruption dans les 27 États membres entre 2004 et 2009. Il en ressort que neuf des treize pays les plus corrompus de l'UE sont de nouveaux États membres, alors que la situation s'est dégradée dans douze anciens États membres.

05/05/2010

Afrique en ligne

La corruption en Afrique dénoncée par le ministre belge de la coopération

Au moins 120 milliards de dollars américains échappent aux pays en développement à cause de la corruption, a déclaré, mardi 4 mai à Bruxelles, le ministre belge de la Coopération, Charles Michel. S'exprimant devant plus de 400 délégués, parmi lesquels de nombreux africains, venus participer à la

troisième édition des assises de la coopération au développement, il a soutenu que l'aide au développement ne permettra pas d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement d'ici à 2015 à cause de l'absence de bonne gouvernance dans les pays en développement.

Transparency Maroc lance le Prix de l'intégrité

L'association marocaine de lutte contre la corruption Transparency Maroc se propose de récompenser une action ou une initiative spécifique prise par une ou plusieurs personnes ou organisations et qui constitue une contribution crédible à la lutte contre la corruption et à la promotion de la culture de la transparence.

Le Prix de l'Intégrité consiste en un trophée et une participation à une cérémonie publique de remise du prix rassemblant une grande variété de personnes et d'institutions qui constituent ou soutiennent le mouvement de lutte contre la corruption. Les nominations, qui peuvent être faites par n'importe quelle personne ou organisation, seront reçues jusqu'au 30 juillet 2010 et les résultats du Prix de l'Intégrité seront annoncés le 9 décembre 2010, à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre la corruption.

Contact :

TRANSPARENCY MAROC

Observatoire de la Corruption
Résidence Kays, Immeuble D,
Rue Oum Errabiaa, App 14, Agdal
Rabat

Tél : +212 5 37 77 80 01

+212 5 37 68 62 63

Fax : +212 5 37 68 36 82

Courriel : onc@menara.ma

Site : www.transparencymaroc.ma